



Négociations Annuelles 2023 : signature de l'accord

Ce jeudi, la Direction et la CFDT ont signé l'accord NAO 2023 (Négociations Annuelles Obligatoires). Cet accord est intervenu après plusieurs rencontres. Voici l'évolution de ces négociations :

1- Négociations Annuelles Obligatoires :

Notre proposition : augmenter les salariés de 2 300 €* jusqu'à 30 000 €* et de 1 500 €* au-delà de 30 000 €*.

Nous préférons négocier sur des montants plutôt que sur des pourcentages d'augmentation, ceci afin d'éviter que les écarts de rémunération ne se creusent.

En réponse, la Direction a proposé une augmentation collective de 2 % pour tous, une enveloppe de 1,5% de la masse salariale pour les augmentations individuelles, une enveloppe de 0,4% pour l'égalité pro et ne souhaite pas discuter sur des montants.

Après plusieurs échanges constructifs, nous avons obtenu pour cette année :

- **Augmentation collective de 5 % pour un salaire inférieur ou égal à 37 000 €*, avec un plancher fixé à 1 200 €**
- **et de 3 % pour les salaires au-delà et jusqu'à 100 000 €* avec également un plancher à 1 200 €.**

Cette augmentation collective pourra être cumulée avec d'autres mesures prévues parallèlement (changement de catégorie, de collège...)

Ces négociations portent également sur une enveloppe **Égalité Professionnelle de 0,40%** de la masse salariale, enveloppe dédiée à réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes, et à corriger certaines situations anormales liées à l'ancienneté.

2- La Prime de Partage de la Valeur dite PPV :

Comme vous avez pu le constater la Direction, ayant tenu à octroyer une enveloppe spécifique, nous a accordé cette année une **Prime de Partage de la Valeur de 1 000 € jusqu'à 30 000 €* et 800 € jusqu'à 50 000 €*** , prime versée sur la paie de février.

La proposition initiale de la Direction portait sur 700 € pour tous les salaires jusqu'à 50 000 €*.

Ces mesures correspondent à notre persévérance à faire prendre conscience à la Direction sur les difficultés rencontrées par les salariés dans leur quotidien chez Verlingue et dans leur vie personnelle, notamment ceux ayant les salaires les plus bas.

Nous sommes conscients qu'il reste encore des points d'évolution à développer, la pétition lancée par les gestionnaires sur la revalorisation des bas salaires en est la preuve. C'est un sujet majeur que nous continuerons à aborder avec la Direction pour que cet élan se poursuive l'année prochaine.

Nous restons vigilants et nous devons peser encore plus face à la Direction pour tenter d'atteindre nos objectifs. Nous avons besoin de vous, de votre soutien, de votre engagement.

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons du poids pour montrer à la Direction que nous sommes une force solide de propositions.

**salaires exprimés en brut annuel*

C'est ensemble et au fur et à mesure que nous réussirons à obtenir des avantages sociaux pérennes et de qualité au sein de l'entreprise !